



Les Archers Sourdins et le Comité de la Manche  
ont le plaisir de vous inviter à participer au

**Championnat de la Manche  
de tir en salle  
Samedi 2 et Dimanche 3 février 2019**

Salle des Monts Havard à Villedieu Les Poêles ( Parcours fléché coordonnées GPS :48.845248, -1.208576)

Arbitre responsable : Legoupil Gérard

Départs	Samedi 2 février	Dimanche 3 février
Catégories	BFCL-BHCL-MFCL-MHCL-CFCL-CHCL-JFBB-JHBB-SFBB-SHBB-S1HCO-S2HCO-S3HCO	JFCL-JHCL-S1FCL-S1HCL-S2FCL-S2HCL-S3FCL-S3HCL-S1FCO-S2FCO
Greffe	13 h 30	8 h 30
Inspection du matériel	Lors du passage au greffe	Lors du passage au greffe
Echauffement sur cible	14 h 15	9 h 15
Début des tirs	15 h 00	10 h 00
Début des phases finales	50 minutes après la fin des phases qualificatives.	
Tous les podiums auront lieu à l'issue des phases finales.		

**Rappel des conditions de participation à ce championnat :**

- Avoir fait 3 scores
  - Avoir fait sa préinscription sur le site [www.tiralarc50.fr](http://www.tiralarc50.fr)
  - Etre inscrit et avoir réglé au club organisateur (les paiements des archers non retenus seront remboursés).  
Chèque à l'ordre des Archers Sourdins • Etre dans le quota défini par le CD
- (voir site dédié : [www.tiralarc50.fr](http://www.tiralarc50.fr) sur la page championnat 2019 - pré inscriptions aux championnats 50 2019)

**Blasons :** Trispots de 60 pour les benjamins et minimes CL,  
Trispots de 40 pour les autres catégories CL et CO.  
Tir qualificatif : Arcs nus (BB) jeunes en blason trispots de 60 et autres en trispots de 40

**Engagement :** 7 euro par archer

**Récompenses :** Médailles du Comité Départemental aux trois premiers de chaque catégorie

Chaussures de sport obligatoires - tenue blanche ou du club obligatoire  
Documents à présenter au greffe conformes aux règlements généraux du manuel de l'arbitre en vigueur

**Buvette et restauration sur place**